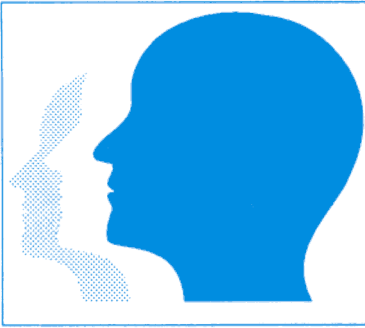


La mort nous inquiète tous..



LE SOUTIEN AUX MOURANTS : une solution de rechange à l'aide à la mort

Mars 1995



ASSOCIATION CATHOLIQUE
CANADIENNE DE LA SANTÉ

CATHOLIC HEALTH
ASSOCIATION OF CANADA

et les besoins des mourants — soutien, chaleur humaine et soins inconditionnels — ne feront qu'augmenter au cours des prochaines années. C'est pourquoi le débat qui entoure la légalisation et la pratique de l'euthanasie et de l'aide au suicide est si important pour tous les Canadiens.

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) invite tous les Canadiens à s'opposer à l'aide à la mort comme solution aux difficultés que nous posent les membres souffrants et mourants de notre société. En s'engageant à aider les mourants et à répondre à leurs besoins, les Canadiens contribueront à apporter de la dignité aux membres de leurs familles, à leurs amis et à leurs voisins mourants.

Le présent dépliant remet en question certaines croyances populaires face à l'euthanasie et à l'aide au suicide, croyances qui découlent souvent d'un manque d'information. Il cherche à éclaircir ces mythes et à faire la promotion d'une solution de rechange à l'aide à la mort : **le soutien aux mourants.**

CROYANCE N°1 :

«Si j'étais malade et mourant, j'aimerais qu'on m'aide à mettre fin à mes jours.»

Notre peur de la souffrance peut nous porter à croire — à tort — que les personnes malades et mourantes veulent abrégier leur vie.

Le fait d'être à l'article de la mort ne signifie pas qu'on a cessé de savourer l'amour, la beauté et la paix. Il suffit d'être attentif aux besoins des mourants pour se rendre compte qu'ils continuent de s'émouvoir d'un coucher de soleil ou d'une pièce musicale connue, ou qu'ils aspirent à être près d'un ami. Pour eux, le moment où «il n'y a plus rien à faire» n'existe pas.

CROYANCE N°2 :

«Pourquoi devrais-je souffrir longuement

La mort est une étape inévitable et naturelle de la vie. Les progrès réalisés dans le domaine des soins palliatifs permettent de soulager et de contrôler les douleurs et la souffrance qui accompagnent souvent la fin de la vie.

L'expérience des travailleurs de la santé prouve que cette période offre des occasions toutes spéciales à ceux qui gardent un esprit ouvert. En acceptant d'être soutenus et soignés, les mourants en viennent à croire en l'amour de ceux qui s'occupent d'eux et à compter sur cet amour. Pour ceux qui envisagent cette étape avec confiance, dans l'espérance et en compagnie de ceux qui les soignent, la mort prend un nouveau sens et la peur diminue.

CROYANCE N°3 :

«Je veux mourir dans la dignité.»

Les progrès médico-technologiques poussent certains à croire qu'ils seront forcés d'écouler leurs derniers jours loin de leur famille et amis, branchés à des appareils impersonnels, et forcés de subir des soins et des traitements au sujet desquels on ne les aura pas consultés. Dans cette perspective, ils en viennent à concevoir l'euthanasie et l'aide au suicide comme des moyens d'apporter de la dignité à leur mort.

Pour apaiser ces craintes, il convient de faire la différence entre l'euthanasie et l'aide à la mort, d'une part, et les soins prodigués à fin de la vie qui permettent à la mort de se produire, d'autre part. Les pratiques suivantes ne sont pas des formes d'euthanasie :

- respecter la décision du patient de refuser ou d'arrêter un traitement qui n'apporte rien;
- administrer des médicaments pour soulager la douleur, même si ceux-ci peuvent concourir involontairement à abrégier la vie du patient.

Pour ce qui est du désir de certains de mourir chez eux, le développement des programmes de soins palliatifs et de soins à domicile offre des types de soins variés et du soutien aux mourants.

CROYANCE N°4 :

«Je ne veux pas imposer cette contrainte à ma famille et à mes amis.»

Qu'une personne mourante ait besoin de soins et d'attention ne justifie pas qu'on la rejette comme étant une contrainte inutile. L'objectif même des soins de santé est d'assurer la compassion dont le patient a besoin à **toutes** les étapes de sa vie.

Lorsque la guérison n'est plus possible, le réconfort du patient et le soulagement de ses douleurs deviennent les buts à atteindre. C'est ce que visent les soins palliatifs : mettre une équipe de professionnels de la santé — médecins, infirmières, travailleurs sociaux, agents de pastorale et bénévoles — au service du patient et de sa famille. Tous les efforts sont bons pour soulager les douleurs physiques, émotionnelles et spirituelles.

Même si notre culture est fortement éprise d'autonomie et d'indépendance, il ne faut pas oublier que nous sommes liés les uns aux autres au sein d'une communauté. Plutôt que d'offrir la mort comme solution à la souffrance, nous devons remettre les patients en contact avec les membres de notre société qui sont prêts à les aider. Chacun de nous peut devenir un de ceux-là.

CROYANCE N°5 :

«Il m'appartient de choisir; l'euthanasie et l'aide au suicide ne regardent que moi.»

L'euthanasie et l'aide au suicide n'ont rien de personnel ou de privé et auraient des conséquences importantes pour les professionnels de la santé, les personnes vulnérables et la société en général. Ce sont des gestes destinés à mettre un terme à la vie et exigent la participation d'un tiers — souvent des professionnels de la santé. Ils vont à l'encontre des codes de déontologie de ces professionnels qui sont axés sur la préservation de la vie et sur le mandat de ne faire aucun mal.

Quel impact aurait l'aide à la mort sur les membres vulnérables de notre société? Au sein d'un réseau de santé affligé par des compressions budgétaires, les patients de soins chroniques ou prolongés pourraient bien être portés à penser qu'ils ne sont pas estimés et qu'il vaudrait mieux pour tous qu'ils meurent.

Dans une société faite d'insécurité, l'euthanasie et l'aide au suicide n'ajouteraient-elles pas à l'isolement et au désespoir déjà si présents? Face à une telle situation, il nous faut retrouver un sens communautaire et apprécier notre interdépendance.

SOUTIEN AUX MOURANTS

Une solution de rechange à l'aide à la mort

Une demande d'aide à la mort n'est souvent qu'un appel au secours poussé par la peur — celle d'être abandonné, de souffrir, d'être mal aimé, de mourir seul.

Pour répondre à ces appels au secours, le soutien aux mourants constitue une solution de rechange à l'aide à la mort qui permet à chacun de jouer un rôle. Les Canadiens peuvent chercher des façons de porter appui aux mourants et à ceux qui les soignent. Les professionnels de la santé peuvent faire en sorte que tous les mourants — des plus jeunes aux plus vieux — bénéficient de soins inconditionnels.

Le soutien aux mourants fait en sorte que les personnes mourantes sont reconnues comme membres d'une communauté capable de se pencher sur les diverses formes de peur dont ils peuvent souffrir et sur leurs besoins. Si les Canadiens parviennent à promouvoir le soutien aux mourants, le Canada réussira non seulement à prendre soin efficacement de ses mourants, mais également à apporter un grand bienfait à la communauté internationale : un modèle de soins de santé qui favorise à tout prix la guérison et la compassion.

QUE FAIRE?

- 1 Écrivez au premier ministre, à votre député fédéral ou aux journaux de votre région pour demander :
 - Que la législation et la pratique de l'euthanasie et de l'aide au suicide soient écartées.
 - Que les soins palliatifs deviennent partie intégrante de l'ensemble des services de soins de santé au Canada.
 - Qu'une attention spéciale soit accordée aux résidents des foyers de soins prolongés et de soins chroniques.
 - Que les besoins des personnes parvenues à la fin de leur vie soient pris en considération dans toute reformulation de politiques en matière de santé.
- 2 Portez-vous volontaire auprès d'un centre de soins palliatifs ou de soins prolongés.
- 3 [Apportez votre appui à ceux qui — dans votre paroisse ou votre collectivité — soignent leurs parents ou amis mourants.](#)

L'ACCS offre des dépliants sur l'euthanasie et les soins palliatifs (commandes minimales de 100 copies) :

Association catholique canadienne de la santé
1247, place Kilborn
Ottawa (Ontario)
K1H 6K9

Téléphone : (613) 731-7148
Télécopieur : (613) 731-7797
